

# Devenir VENDEUR(SE) CHAUSSEUR EXPERT(E)



GRÂCE AU CERTIFICAT DE QUALIFICATION  
PROFESSIONNELLE



# Le CQP : conçu par les professionnels pour les professionnels

Le Certificat de qualification professionnelle (CQP) est délivré par une branche professionnelle. Il atteste d'une qualification dans un emploi déterminé et est reconnu par toutes les entreprises de la branche.

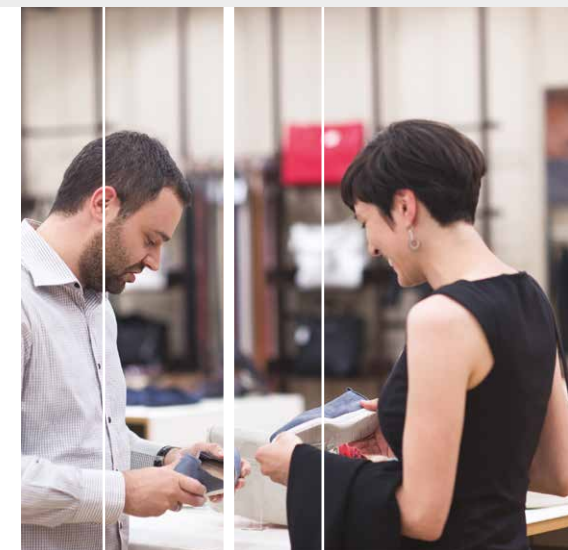


Le (la) vendeur(se) chausseur expert(e) procède à la vente de divers articles chaussants et de leurs produits complémentaires. Il/elle oriente le client dans ses choix. Pour ce faire, il/elle met en lien le confort de la chaussure et l'anatomie du pied pour conseiller le client dans l'achat du produit le mieux adapté à ses besoins. Une expertise dans les domaines du chaussant, de la chaussure et de la vente sont nécessaires à l'exercice de ce métier.

## Les compétences évaluées

Le CQP vendeur(se) chausseur expert(e) se compose de 4 activités :

- 1 ] Accompagnement du client lors de son achat d'articles chaussants et produits complémentaires
- 2 ] Traitement des retours produits et des réclamations
- 3 ] Réception des marchandises et suivi des stocks
- 4 ] Aménagement des articles chaussants et produits complémentaires au sein de l'espace de vente



## Ses atouts

### Pour les salariés et futurs salariés

- Obtenir une qualification opérationnelle valable dans toutes les entreprises
- Faire reconnaître ses compétences acquises en situation de travail
- Développer de nouvelles compétences, grâce à un parcours de formation adapté

### Pour les entreprises

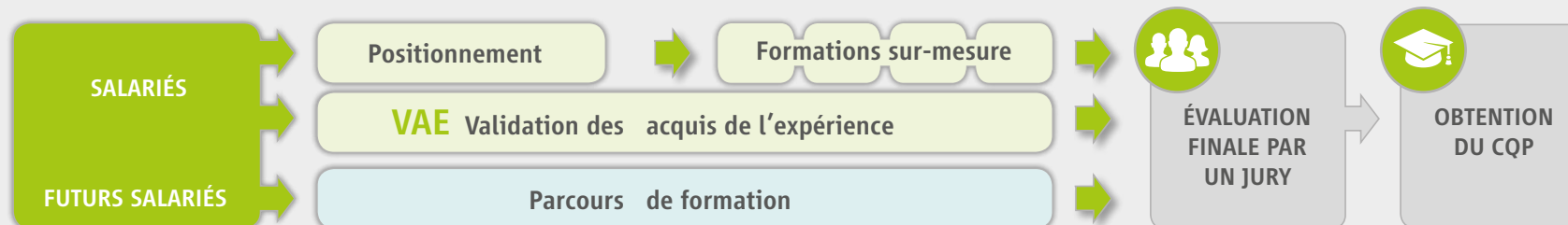
- Renforcer les compétences des salariés et donc la performance de l'entreprise
- Recruter et former de nouveaux professionnels sur un métier-clé de l'entreprise
- Fidéliser et motiver les salariés

## Qui peut obtenir le CQP ?

- Les salariés en activité
- Les demandeurs d'emploi

## Un parcours de formation sur-mesure

Le parcours alterne périodes en organisme de formation et en entreprise.



# Questions-réponses



## Je suis chef d'entreprise, quel intérêt pour mes salariés ?

Le CQP fait monter les salariés en compétence, et par conséquent, l'entreprise elle-même ! La formation leur permet d'être plus performants et plus efficaces, à la fois sur le chaussage et le conseil client tout en leur donnant confiance en eux : c'est la nécessaire valeur ajoutée dont a besoin notre métier.

**Emmanuel Kochmann**



## Je suis titulaire du CQP

Vendeuse dans une boutique de Wissembourg depuis 20 ans, le CQP m'a permis de prendre confiance en moi et d'être plus à l'aise sur le côté commercial. C'est la reconnaissance officielle de mes connaissances et de mon expérience technique acquises tout au long de ces années.

## La branche professionnelle du commerce de détail de la Chaussure

▶ 9 630 salariés

▶ 2 798 entreprises

**CONTACT UTILE : FDCF** Fédération des détaillants en chaussures de France  
[fdcf@chaussure.org](mailto:fdcf@chaussure.org) - <http://www.chaussure.org>

